

SIVU DU COURANT D'HUCHET LEON – MOLIETS ET MAÂ – VIELLE SAINT GIRONNS

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

CROUZET Francine	LABOUDIGUE Francis	VERDIER-SLAWINSKI Corinne
DASQUET Karine	MORA Jean	
JOUSSELIN Nadine	TARSOL Philippe	

Absents excusés : M. RAFFIN Michel (pouvoir à M. LABOUDIGUE Francis)

Absents non excusés : M. DUPOUY Jean-Louis

A l'ordre du jour, par convocation du 22 juin 2020 :

- 1 – Installation des délégués syndicaux
- 2 – Election du Président
- 3 – Fixation du nombre de Vice-présidents et autres membres du Bureau
- 4 – Election des Vice-présidents et autres membres du Bureau
- 5 – Lecture de la Charte de l'élu local
- 6 – Création d'un emploi temporaire d'agent de propreté

1 – Installation des délégués syndicaux

Madame DASQUET Karine, présidente sortante, fait l'appel des nouveaux délégués et les déclare installés dans leurs fonctions, puis confie la présidence à la doyenne d'âge, Madame CROUZET Francine.

Madame JOUSSELIN Nadine a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical.

2 – Election du président

Mme CROUZET Francine, doyenne d'âge a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré sept délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le comité syndical a désigné un assesseur : Monsieur TARSOL Philippe.

Madame CROUZET Francine demande quels sont les candidats à la présidence. Une candidate se déclare : Madame DASQUET Karine

Le scrutin à bulletin secret donne au 1^{er} tour :

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Madame DASQUET Karine8 voix

Madame **DASQUET Karine** est élue **Présidente** du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet et est immédiatement installée.

Mme CROUZET Francine donne la présidence de la séance à la nouvelle présidente du Syndicat Intercommunal.

3 – Fixation du nombre de Vice-présidents et autres membres du Bureau

Pour compléter le bureau, M^{me} la Présidente propose à l'assemblée de désigner un vice-président et un secrétaire.

Pour : 8 Contre : Abstention(s) : **Dont délibération**

4 – Election des Vice-présidents et autres membres du Bureau

4. 1 – Election du vice-président

M^{me} la Présidente demande quels sont les candidats à la vice-présidence. Un candidat se déclare : Monsieur LABOUDIGUE Francis.

Le scrutin à bulletin secret donne au 1^{er} tour :

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Monsieur LABOUDIGUE Francis8 voix

Monsieur **LABOUDIGUE Francis** est élu **Vice-président** du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet et est immédiatement installé.

4. 2 – Election du secrétaire

M^{me} la Présidente demande quels sont les candidats à la fonction de secrétaire. Une seule candidate se déclare : Madame CROUZET Francine

Le scrutin à bulletin secret donne au 1^{er} tour :

Nombre de votants : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
Majorité absolue : 5

ont obtenu :

Madame CROUZET Francine.....8 voix

Monsieur **CROUZET Francine** est élue **Secrétaire** du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet et est immédiatement installée.

5 – Lecture de la Charte de l'élu local

Madame la Présidente donne lecture de la charte de l'élu local devant le comité syndical et remet une copie à chaque délégué.

6 – Création d'un emploi temporaire d'agent de propreté

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps non complet, à raison de 10h/semaine, d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service de technique, pour la période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021.

L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'agent de propreté des locaux du Syndicat. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 359 correspondant au 6^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie hiérarchique C.

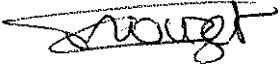
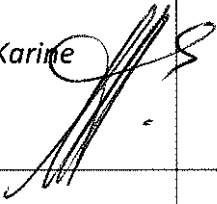
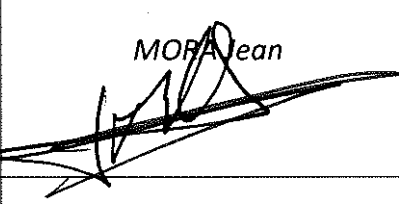
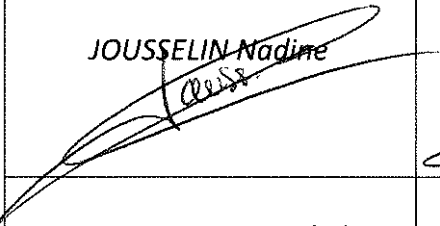
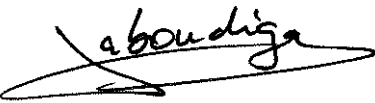
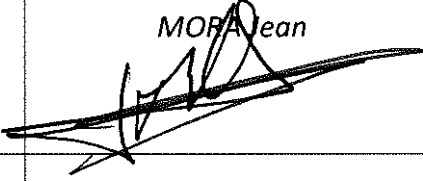
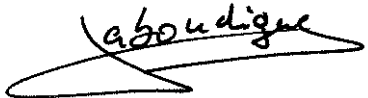
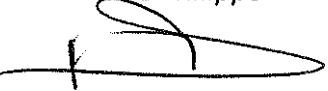
Pour : 8 Contre : Abstention(s) : Dont délibération

Rien ne restant à l'ordre du jour, M^{me} la présidente déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 18 heures et trente minutes.

Signatures des délégués syndicaux

CROUZET Francine 	DASQUET Karime 	DUPOUY Jean-Louis 
JOUSSELIN Nadine 	LABOUDIGUE Francis 	MORA Jean 
Pour RAFFIN Michel LABOUDIGUE Francis 	TARSOL Philippe 	VERDIER-SLAWINSKI Corinne 